

Avis de constitution

SOCIETE « LEROCHER-K.D »

Siège ABIDJAN YOPOUGON TOIT ROUGE, Lot 213,
Ilot 40

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/11/2025, et enregistrés au CEPICI le 12/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LEROCHER-K.D »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE et à L'ETRANGER :

BTP, CONSTRUCTION, -ELECTRICITE, FROID, PLOMBERIE, -ELECTRIFICATION RURALE ;

IMPORTATION DISTRIBUTION - REPRESENTATION VENTE DE CONSOMMABLES ET MATERIELS BIOMEDICAUX, FOURNITURES DE MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAUX ET INFORMATIQUES - VENTE DE PRODUITS PARAPHAMACEUTIQUES ET COSMETIQUES - VENTE D'ACCESSOIRES DE BEAUTE, FOURNITURES TABLES ET BANCS, LOCATION DE RESIDENCE PRIVEE,

-LA REPRESENTATION COMMERCIALE DE TOUT PRODUIT, COSMETIQUES, PROMOTION ET VENTE DE BIENS IMMOBILIERS, MAISON ET TERRAIN, PROMOTION DIGITAL MARKETING D'ESPACE EVENEMENTIEL, PROMOTION DIGITAL MARKETING DE CHAMPAGNE ET VINS

-PHYTOSANITAIRE ET TOUT ENTRETIEN ; - L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. - L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES,

INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE
RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A
L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION
OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON TOIT ROUGE, Lot 213,
Ilot 40

Dirigeant(s) M DEI OLIVIER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06073 du 03/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74971/GTCA/RC/2025 du 03/12/2025

